

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024**

Le douze décembre deux mil vingt-quatre à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 05/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, CHAZET David, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés :

M. Cyrille DESROCHE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.12.12.24/1

OBJET : DEMANDES D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 9 demandes d'aide financière : France Alzheimer, l'Arche, les Restaurants du Cœur, Eglise Catholique à Lyon, l'œuvre d'Orient, le Secours Catholique de la Loire, Adapei Loire, Croix Rouge et Chambre de Métiers de l'Artisanat.

Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les demandes.

N° D.12.12.24/2

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT
LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L1612-1 modifié,

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut régler les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024 et le remboursement du capital des emprunts en cours. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 25% de 87 800€ BP 2024, soit limite de 21 950€,

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 25% de 71 817.32€ BP 2024, soit limite de 17 954.33€.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits exposés ci-dessus, avant le vote du budget 2025.

N° D.12.12.24/3

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que lors du vote du budget communal 2024, il avait été décidé de verser une subvention au budget assainissement pour pouvoir l'équilibrer.

Cette subvention est d'un montant de 52 110,08€

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de verser cette subvention exceptionnelle du budget communal au budget assainissement.

N° D.12.12.24/4

OBJET : MATERIALISATION DES ANCIENNES FONDATIONS DE L'ABBAYE

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 15 février 2023, les élus avaient voté à 8 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION pour la convention autorisant Les Amis de l'Abbaye à matérialisé l'emplacement du cloître cistercien.

Suite au dernier Conseil d'Administration de l'association, ils ont souhaité ne plus s'occuper de cet espace mais demande l'autorisation de laisser le panneau d'information touristique.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de mettre fin à cette convention.
- De laisser le panneau d'information en place

N° D.12.12.24/5

OBJET : VOIRIE 2025

Monsieur le Maire donne la parole à M. Grouiller Jean-Paul.

Celui-ci indique les travaux de voirie prévus sur la commune pour l'année 2025 :

- Entrée du parking de la salle d'animation
- 2 sections du chemin Jean Gonin
- 1 partie du chemin Saint Grenobin

La commission voirie a validé ces choix le 05 décembre 2024.

Ayant l'assistance voirie du département, M. Portier Sylvain a fait une estimation des travaux. La totalité des travaux s'élève à la somme de 100 939,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'estimation du département
- Sollicite du Département une subvention au titre du programme voirie 2025
- Sollicite de la Région une subvention au titre du programme voirie 2025

N° D.12.12.24/6

OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL – DM5

Après avoir constaté des dépassements de crédits à la section de fonctionnement et d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, apporte les corrections suivantes au budget principal 2024 :

Fonctionnement :
Dépenses : Compte 65568 : + 5459€
Compte 66111 : + 1000€
Recette : Compte 732221 : + 6459€

Investissement :
Dépenses : Compte 1641 : + 5000€
Compte 231 : + 75000€
Recette : Compte 1641 : + 80000€

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative a été faite. C'est la troisième sur le budget communal suite à un ajustement fiscal d'un montant de 437€.
- Un point est fait sur la dernière Conférence des Maires et le dernier Conseil Communautaire :
 - o Piscine : la réception du chantier devrait avoir lieu en juillet 2025 et elle devrait ouvrir en septembre 2025. Les tarifs seront pour les habitants de la Communauté de Communes de 3€ pour les 0 à 12 ans, 4,50€ pour les adultes. Des tarifs dégressifs seront aussi proposés.
 - o Déchets ménagers : la commande des bacs neufs pucés a été validée. Il y a pour 2025 une augmentation du tarif de l'enfouissement des déchets mais normalement la redevance des ordures ménagères ne devrait pas augmenter. Il est aussi précisé que des bacs de tri peuvent être mis à disposition lors de manifestation.
 - o Assainissement collectif : le transfert au 01/01/25 s'approche, les nouveaux tarifs ont été votés. Pour la commune, ils seront de 96€ pour la part fixe et de 1,86€ pour la part variable.
 - o Le président rappelle que la politique actuelle demande un effort d'économie considérable aux communes et qu'une restriction budgétaire est à prévoir.
- M. le Maire informe les conseillers que la mairie a reçu 2 déclarations d'intention d'aliéner pour les parcelles B602 ; B604 et B236 et a refusé d'exercer son droit de préemption.
- Mme Chatre prend la parole concernant le Conseil d'Ecole du 18 novembre 2024. Elle donne le nom des parents délégués et celui des enfants délégués. L'effectif se maintient à 38 élèves répartis dans 2 classes. Le règlement intérieur a été approuvé. Les évaluations nationales ont été faites et sont satisfaisantes. Un travail sur le harcèlement scolaire a été fait basé sur un questionnaire national ; les résultats montrent que les élèves ne sont pas touchés. Les projets principaux pour l'année sont : USEP, « Ecole et cinéma » et « Livr'élus ».
- M. Grouiller résume les Comité Consultatif Eau Assainissement du 06 novembre et du 20 novembre. Ce comité prépare les décisions prises en Conférence des Maires et en Conseil Communautaire. Il propose le budget 2025 pour l'assainissement, les nouveaux tarifs et le fonctionnement du nouveau service d'assainissement de la Communauté de Communes.
- Mme Tacher explique le document de valorisation financière et fiscale 2023 reçu de la trésorerie. Il est basé sur le compte administratif de 2023. Par rapport aux données présentées l'année précédente, tous les indicateurs sont en hausse. Cela s'explique aussi par un retard des gros travaux qui ont été payés sur 2024. Mais l'analyse sur les 5 dernières années est bonne.
- Mme Perichon, Mme De Freitas et M. Grouiller font un compte-rendu sur le Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots du 19 novembre. Celui-ci était

basé sur la préparation des décorations de Noël pour le rond-point qui ont été posées le mercredi 04 décembre. Les retours sont très positifs et cela encourage les enfants. Plusieurs dates ont été déterminées : la journée intergénérationnelle le 12 mars 2025 et un vide-greniers le 27 avril 2025. La prochaine réunion du 07 janvier 2025 permettra d'organiser ces 2 manifestations.

- M. le Maire rappelle aux Conseillers que l'association Archange-Autisme avait fait une demande d'utilisation de la salle des associations pour des cours de théâtre. Une convention a été signée entre les parties mais après le premier cours, certains éléments (sécurité) sont pour eux incompatibles avec le public qu'ils reçoivent. Ils demandent de mettre fin à cette convention.
- Mme Chatre expose la mise en place du transport solidaire. Suite à la demande de M. Hertzog, Mme De Freitas est référente pour la commune. 3 personnes se sont portées volontaires pour être chauffeur : Mme Godinot Catherine, Mme Vidal Anne-Marie et M. Grouiller Jean-Paul. Leur cotisation d'adhésion de 5€ a été réglée par la mairie. Un dépliant va être distribué aux habitants pour les informer de l'existence de ce service avec les coordonnées de M. Hertzog qui gèrera les appels.
- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
 - o Le repas des aînés s'est déroulé comme à l'accoutumé dans une très bonne ambiance avec 62 repas servis. Les colis ont été distribués aux personnes ayant 80 ans ou plus et qui n'ont pas participé au repas.
 - o La fin d'année approchant, le bulletin municipal est en préparation, il est demandé aux conseillers de préparer les informations qu'ils souhaitent mettre dans le bulletin.
 - o L'opération du changement des candélabres est définitivement finie. Les factures ayant été payées cette semaine. Le coût total de l'opération revient à 63 216,64€
 - o La réunion de la fin de la phase 2 du schéma directeur d'assainissement a eu lieu le mardi 03 décembre. Il en ressort que les prélèvements en milieu en amont et en aval de la station d'épuration sont bons. Suite aux diverses inspections et tests, il s'avère que plusieurs problèmes existent. Une pré-liste de travaux à envisager a été élaborée, elle sera confirmée à la fin de la phase 3. Il est précisé qu'il a déjà été payé 33 030,54€ pour cette étude.
- Un point est fait sur les prochaines dates :
 - o 17/01/25 à 19h : vœux du Maire à la salle d'animation
 - o Fermeture de la mairie du 21/12/24 au 06/01/25
 - o Fermeture de la mairie du 16/01/25 au 22/01/25
- La prochaine réunion est fixée au jeudi 30 janvier 2025 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,
M. DESROCHE Cyrille



LA BENISSON-DIEU, le 12 décembre 2024
Le Maire, Alain GODINOT

